



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24108771*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE****09 -07- 2024****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE**
DU HAINAUT DIVISION TOURNAIN° d'entreprise : **0452 318 918****Nom**(en entier) : **SCREDEMA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **260 A Grand'Route à 7530 Gaurain-Ramecroix****Objet de l'acte : DEMISSION-DELEGATION DE POUVOIRS-NOMINATION DES
ADMINISTRATEURS**

Il ressort du pv du conseil d'administration du 11 avril 2024 ce qui suit :

Monsieur Blaes informe les membres du conseil de la démission de l'administrateur Lieven Volders pour des raisons de convenance personnelle.

Le Conseil d'Administration décide de nommer provisoirement à la fonction d'Administrateur sur présentation des actionnaires de catégorie A, Monsieur Stefan Carpentier, domicilié 22 Smisstraat à 1500 Halle.

La nomination définitive de l'administrateur sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale.

Le mandat d'Administrateur est gratuit.

Le mandat provisoire prend cours à compter de ce jour pour se terminer immédiatement après la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil décide de conférer les pouvoirs spéciaux suivants :

- à Monsieur Stefan Carpentier, agissant seul en qualité de mandataire spécial:

Signer tous actes d'engagement, comme la correspondance, les candidatures, les demandes de participation, les offres, les soumissions, les marchés publics au sens le plus large. Les pouvoirs ainsi conférés sont limités aux marchés dont la valeur globale n'excède pas 150.000 €.

Il ressort du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2024 ce qui suit.

L'assemblée constate que les mandats d'administrateurs viendront à échéance immédiatement après la clôture de la séance.

L'assemblée désigne aux fonctions d'administrateurs :

•Colas Belgium S.A., ayant son siège social 1 Avenue Van Oss 28/A à 1120 Bruxelles, ayant comme représentant permanent Monsieur Axel Blaes ;

•Monsieur Stefan Carpentier, domicilié Smisstraat 22 à 1500 Halle (RN 72.04.19.43550);

• Monsieur Hans Tibergyn, domicilié Kupebosstraat 8 à 8880 Ledegem (RN 69.10.01 335-87)

•Monsieur Axel Maes domicilié Brugsebaan 4 boîte A à 8810 Lichtervelde.

Leurs mandats prennent cours à compter de ce jour pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2030. Le mandat d'administrateur est gratuit.

Conformément aux statuts, trois administrateurs représentant chacun une catégorie différente d'actionnaires représentent valablement la société vis-à-vis des tiers en agissant conjointement.

Carpentier Stefan
Administrateur
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).